

Derval (de)

Certificat de noblesse pour les cadets gentilshommes (1779)

Antoine Marie d'Hozier de Sérigny produit un certificat de noblesse en faveur de Joseph-Jean-Marie-Hyacinthe de Derval, fils de Joseph-Marie et d'Angélique Fleuriot de Langle, pour son admission dans une compagnie de cadets gentilshommes, à Paris, le 26 avril 1779.

Bretagne, 1779 ¹.

Nous, Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, chevalier, juge d'armes de la noblesse de France, et en cette qualité commissaire du roi pour certifier à Sa Majesté la noblesse des élèves des écoles royales militaires, chevalier grand-croix honoraire de l'ordre royal de saint Maurice de Sardaigne.

Certifions au Roi que Joseph-Jean-Marie-Hyacinthe de Derval, né en légitime mariage le 11 décembre 1765, a la noblesse requise pour être reçu dans la compagnie des cadets gentilshommes créée et établie par Sa Majesté dans l'Hotel de l'École royale militaire, ayant justifié devant nous les filiations suivantes, prouvées par les titres authentiques qui nous ont été produits à cet effet.

Père et mère. Joseph-Marie dit le comte de Derval, chevalier, seigneur de Kgoz, de Kminaouet, de Guidfol, de Mezantez et autres, né le 26 de mars 1741.

Femme, Angélique-Jeanne Fleuriot de Langle (contrat de mariage du 2 de juillet 1764), fille de messire Jean-Sébastien Fleuriot, dit le comte de Langle, chevalier, seigneur de Kerloet, et de dame Marie-Jeanne de la Monneraye.

Ayeul et ayeule. François-Joseph-Marie, dit le comte de Derval,

1. En marge : « aujourd'hui 11 juin 1779, j'ai remis un duplicata de ce certificat pour le père du jeune monsieur de Derval, à la réquisition de monsieur le chevalier de Keralio qui m'a écrit à ce sujet. D'Hozier de Sérigny. »

■ Source : Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, Français 31341 (Nouveau d'Hozier 116) , dossier Derval, folio 2.

■ Transcription : **Guillaume de Boudemange** en juin 2023.

■ Publication : **www.tudchentil.org**, décembre 2023.



Derval (de) - Certificat de noblesse pour les cadets gentilshommes (1779)

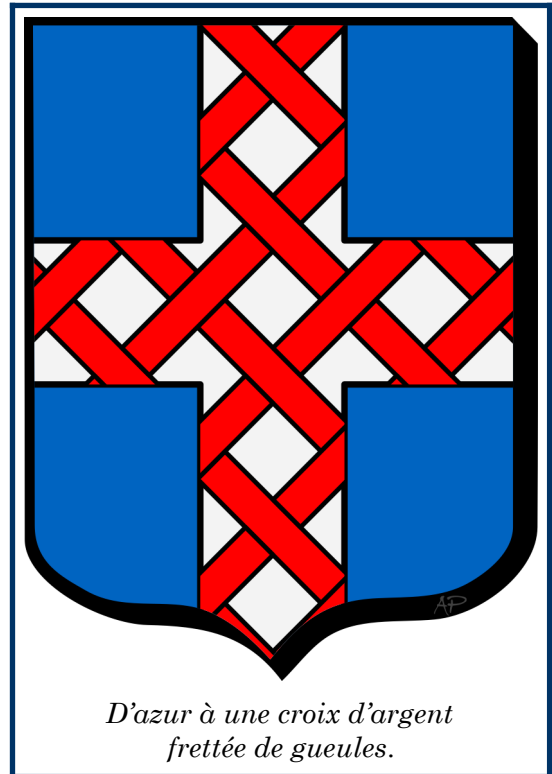
chevalier, seigneur du Kgoz, du Guilvinec et autres, né le 19 d'avril 1698, partagea noblement avec ses frères et sœurs la succession de leurs père et mère en vertu d'une sentence de la juridiction des reguaires du chapitre de Rennes du 13 de mars 1717.

Femme, Jeanne-Françoise de Toulbodou, dame de Guidfos, de Kermi-naouet et autres (contrat de mariage du 10 de juin 1738 et célébration du 16 du même mois), fille de messire Florentin de Toulbodou, seigneur de Guidos, et de dame Marie-Anne de Kmellec.

[folio 2v] **Bisayeul et bisayeule.** Jean-Louis de Derval, chevalier, seigneur de l'Espinefort, conseiller au parlement de Bretagne, naquit le 20 de septembre 1664 et donna le 20 de juin 1712 son aveu et déclaration d'héritages échus a [...] enfants mineurs n[és] de son mariage avec dame Louis Le Jacobin, morte au mois de février 1704, laquelle est dite dans cet aveu fille de messire Hamon Le Jacobin, chevalier, seigneur du Dourdu, et de dame Marie-Anne du Bois.

François de Derval, seigneur de l'Espinefort, père dudit Jean-Louis, fut déclaré noble et issu d'extraction noble par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse du pays et duché de Bretagne, rendu à Rennes, le 7 de mars 1669.

Armes : *d'azur à une croix d'argent fretée de gueules.*



En foi de quoi nous avons délivré le présent certificat, l'avons signé et l'avons fait contresigner par notre secrétaire qui a apposé le sceau de nos armes à Paris le lundi vingt sixième jour du mois d'avril de l'an mil sept cent soixante-dix-neuf.

D'Hozier de Sérigny.

Pour minute.